

Tribune Le Figaro

Luc Ferry: «Non à l'euthanasie»

CHRONIQUE - La thèse des défenseurs de la «mort dans la dignité» sous-entend que la dignité humaine pourrait en quelque façon se perdre. Pour eux, un être humain serait indigne parce qu'affaibli.

Malgré toutes les précautions dont on voudra entourer une loi légalisant l'euthanasie dite «active» - le suicide assisté - des risques graves subsisteront. Et puisqu'il faut débattre, j'y opposerai trois arguments.

Pour commencer, chacun sait que la maladie, voire la simple insertion en milieu hospitalier sont un facteur notable de dépression dont le premier symptôme réside dans une indifférence accrue à l'égard de sa propre vie: est-il raisonnable, dans ces conditions, d'ouvrir la voie au suicide assisté? Les enquêtes réalisées parmi les médecins dans une douzaine de pays occidentaux montrent que plus de 40% d'entre eux ont été confrontés à des demandes d'euthanasie. Combien ont-ils répondu favorablement? Nul ne le sait, mais ces chiffres montrent à tout le moins que sa pratique pourrait devenir des plus courantes si elle était légalisée, voire encouragée.

D'autant que la thèse des défenseurs de la «mort dans la dignité», et c'est mon deuxième argument, sous-entend par son intitulé même que la dignité humaine serait liée à l'autonomie et que, dans l'extrême dépendance psychique et physique où peuvent nous plonger parfois la vieillesse et la maladie, cette dignité pourrait en quelque façon se perdre. Un être humain serait à leurs yeux indigne parce qu'affaibli, son état misérable lui aurait ôté la beauté, la vigueur et le charme de la jeunesse en pleine santé. Eh bien pour dire les choses clairement, c'est cette conviction que je trouve indigne, à vrai dire répugnante. Un être humain peut-il jamais perdre sa dignité? Sans doute, par sa faute, s'il commet des infamies, certainement pas parce qu'il est vieux ou malade.

Enfin, aux yeux de ses partisans, le suicide assisté se résumerait au face-à-face d'une demande et d'une réponse toutes deux également libres et réfléchies. On aurait d'un côté la liberté parfaite d'un sujet transparent à lui-même, conscient et responsable, qui demande souverainement à mourir ; de l'autre, une réponse qui acquiesce en se présentant bien sûr comme charitable, voire humanitaire: n'est-il pas en effet inhumain de laisser dans la solitude et sans assistance un être qui demande instamment à mourir? Pour être franc, et c'est mon troisième argument, je ne crois ni à l'un ni à l'autre des deux membres de ce scénario idéal. Il me semble au contraire évident que la notion «d'assistance» indique assez qu'on ne se situe pas dans le cadre de l'exercice d'une liberté pleine et entière, d'une autonomie parfaite. Car l'assistance implique forcément un rapport de dépendance à autrui. Les pro-suicide se focalisent alors sur la demande et sur les garanties apportées au fait qu'on en vérifie le bien-fondé. Ils veulent qu'on multiplie les procédures qui tendent à certifier que la personne qui fait appel à l'aide est libre de sa démarche, qu'elle exprime bien sa volonté

consciente devant des tiers qui peuvent en témoigner, qu'elle la réitère à plusieurs reprises, etc.

Mais se préoccupant avant tout de la demande, ils en oublient trop vite l'autre moitié de cet étrange contrat, à savoir la réponse apportée à cet appel au secours. Loin de plaider en faveur de cette autonomie individuelle idéale que sacralisent les tenants du suicide assisté, l'appel proprement désespéré à l'autre montre que, dans cette affaire, il est essentiellement dépendant psychologiquement, moralement et spirituellement - sans quoi, du reste, hors les cas infimes où c'est physiquement impossible, et qu'on évoque comme s'ils pouvaient justifier une loi universelle, il se suiciderait tout simplement sans faire appel à autrui. Du coup, c'est le problème éthique de la réponse apportée qui doit être tenu pour essentiel, bien davantage que la vérification obsessionnelle de la qualité de la demande.

Qui peut prétendre en toute certitude qu'à un appel au secours, la réponse par la mort soit la bonne? On ne permettra pour le moins d'en douter. Il suffit d'ailleurs de songer à ceux que nous aimons pour frémir à l'idée qu'ils puissent, un jour de désespoir, tomber entre les mains de ces terribles docteurs de «l'exit» rapide et sans douleur. La loi Leonetti a clairement dit son refus de l'acharnement thérapeutique, l'Église précisant de son côté qu'«on ne veut pas ainsi donner la mort, on accepte seulement de ne pas pouvoir l'empêcher». On ne saurait à mon sens aller plus loin sans envoyer un message atroce à tous ceux qui pourraient avoir dans ces conditions le sentiment d'être, en raison de leur faiblesse, un poids si insupportable pour les autres que seule la mort pourrait les en débarrasser.